

Commune de GESVES

Avis d'information aux agriculteurs

Convocation de la Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures

(Art. 4. § 1^{er} de l'AGW du 31 mai 2017 exécutant le Titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code wallon de l'Agriculture)

Le Bourgmestre informe la population que suite à la **sècheresse de 2026** et à la première réunion qui s'est tenue le 31/08/2026, une **seconde réunion de la Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures** aura lieu

Le mercredi 18/11/2026 à 9 H 30

dans la salle des fêtes à l'étage, chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves

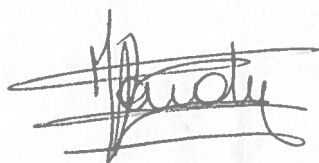
Cette réunion aura pour objet de permettre à ladite commission de constater les dégâts agricoles causés par la sécheresse de 2026 et d'en dresser procès-verbal de constat des dégâts au moyen du modèle prévu par le Ministre.

Ce modèle de procès-verbal est disponible à l'administration communale auprès de Madame Carine LISSOIR, chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves – tél. 083/670.211 – carine.lissoir@gesves.be ainsi que sur le site internet du portail de l'agriculture wallonne : <https://agriculture.wallonie.be/calamites-agricoles>

Toute personne concernée est invitée à se manifester par tout moyen donnant date certaine, et ce au plus tard avant la tenue de ladite réunion de la commission, en pré-remplissant le modèle du PV (mention des coordonnées complètes, des biens concernés et identification de ces biens : se munir d'une copie de la déclaration de superficie pour la réunion).

Gesves, le 27/10/2026

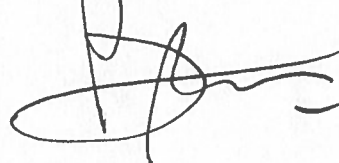
La Directrice Générale



Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre ff



Benoit DEBATTY